



Calendrier de la formation

> **Dates** : entre le 15 décembre 2026 et le 12^r octobre 2027

> Formation en alternance à temps plein en discontinu réparties sur 20 semaines

> Durée totale de la formation : 441 heures. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

> Enseignement théorique : 98 heures

> Stage en milieu professionnel : 343 heures

> Parcours partiel : pas de possibilité



Conditions d'admission

> Détenir les exigences décrites dans les dans les "prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation".

> Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations aux diplôme/bloc(s) de compétences visé(s), + épreuve écrite d'analyse d'un texte d'actualité.

> Date des entretiens : 18 juin 2026 et 29 juin 2026 (si places encore disponibles)

> Individualisation des parcours de formation : pas de possibilité



Retrait des dossiers de candidature

> Retrait des dossiers : à partir de février 2026

> Clôture des inscriptions 15 juin 2026



Prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation

> Être titulaire ou en cours de formation d'un BPJEPS d'une mention autre que Loisirs tous publics.

> Être titulaire du PSC1 (Unité d'enseignement Prévention et secours Civiques de niveau 1).

> Justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les cinq dernières années.

Certificat complémentaire

Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

Lieu : Montpellier

Mise à jour mai 2026

La formation

La formation prépare les professionnels de l'animation souhaitant valider des fonctions de directeur à l'obtention du **CCDACM** (Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs).

Objectifs et contenus

Objectifs :

- ✓ Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs
- ✓ Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- ✓ Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

Contenus :

Réglementation des ACM
Conduite d'une équipe d'ACM
Gestion administrative et financière d'un ACM
Animation du projet pédagogique de l'ACM
Organisation des locaux.
Gestion des activités spécifiques.
Administration de l'ACM.
Recrutement des personnels /Formation des animateurs /Animation des équipes.
Gestion budgétaire et comptable de l'ACM.
Gestion de l'économat. / Organisation de la logistique.
Elaboration d'un projet pédagogique.
Promotion du projet pédagogique.
Évaluation de la réussite du projet.

Modalités d'obtention de la certification

> Le Certificat Complémentaire est délivré grâce à l'obtention de l'Unité Capitalisable (UC) par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES)

> La situation d'évaluation certificative se décompose comme suit :

- 1) Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.
- 2) Le candidat produit un document écrit qui constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat devant un jury.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

> L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

> Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.



Handicap mental, psychique & troubles dys

> Pour les candidats dont la situation le nécessite, **notre référente handicap** Melissa.rouel@ufcv.fr est disponible pour envisager l'**aménagement** de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



Organisme de formation

UFCV Délégation Régionale Occitanie
85 rue Lunaret – CS 24492
34093 Montpellier cedex 5
04.67.87.80.00
> SIRET : 775 685 621 01356
formationpro-occ@ufcv.fr
> N° déclaration d'activité :
11750896975
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique



Lieu de formation

UFCV Site de Montpellier
85 rue Lunaret – Montpellier
04.67.87.80.04

> Conditions d'accueil : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter



Coût

1470,00 €
Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les **conditions générales de vente** applicables au jour de la commande sont consultables sur le site **formation-professionnelle.ufcv.fr**



Engagement qualité des formations

> Certification qualiopi n°2411_CN_04819_V5 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)
> Référencement Datadock
> Charte RGPD-Politique de confidentialité consultable sur le site formation-professionnelle.ufcv.fr

Modalités, moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

Cette formation en présentiel vous propose un apprentissage dynamique et varié, basé sur les méthodes pédagogiques actives. **Vous alternerez :**

- > Des apports théoriques pour comprendre les fondamentaux.
- > Des ateliers pratiques pour mettre en application vos connaissances (jeux de rôles, projets de groupe...).
- > Des stages en entreprise pour acquérir une expérience concrète.

L'action de formation dispose :

- > d'un équipement adapté (salles avec vidéoprojecteurs, matériel d'animation, ressources documentaires...)
- > d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- > d'une connexion Wi-Fi et un portail stagiaire permettant d'accéder au planning de la formation et aux ressources associées aux séances.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Formation à distance : quelques séances de formation pourront être proposées à distance.

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Phase de positionnement :

Livret d'évaluation basé sur le référentiel de certification.

Constitution du parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) afin de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Pendant la formation :

- Suivi du plan de formation avec tuteur.
- Évaluations intermédiaires (référentiel de certification).
- Évaluations individuelles et collectives à chaque regroupement.
- Synthèses d'évaluation individuelles et de satisfaction disponibles.

Références de la formation

- > **Certificat complémentaire "Direction d'un accueil collectif de mineurs"**
- > Arrêté du 25 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2017 portant création du certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs »
- > Cours par correspondance : non
- > Utilisation du multimédia : oui
- > Formation ouverte à distance : partielle
- > Autorité de certification : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative sport.gouv.fr
- > Niveau visé : 4
- > Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs
- > Formacodes : 44067
- > ROME : G1202, G1203, K1206
- > Code Certif Info : n°92125
- > N° fiche RNCP : RS5737-date d'enregistrement : 16/12/2021
- > Code CPF : 236107

Calendrier de la formation

2026												2027																	
déc-26	BC		janv-27	BC		févr-27	BC		mars-27	BC		avr-27	BC		mai-27	BC		juin-27	BC		juil-27	BC		août-27	BC		sept-27	BC	
mar/1			ven/1			lun/1			lun/1			jeu/1			sam/1			mar/1			jeu/1			dim/1			mer/1		
mer/2			sam/2			mar/2			mar/2			ven/2			dim/2			mer/2		E	ven/2		E	lun/2		E	jeu/2		CC UFCV
jeu/3			dim/3			mer/3			mer/3			sam/3			lun/3			jeu/3			sam/3			mar/3		E	ven/3		
ven/4			lun/4			jeu/4			jeu/4			dim/4			mar/4			ven/4			dim/4			mer/4		E	sam/4		
sam/5			mar/5			ven/5			ven/5			lun/5		CC UFCV	mer/5			sam/5			lun/5		E	jeu/5		E	dim/5		
dim/6			mer/6			sam/6			sam/6			mar/6		CC UFCV	jeu/6			dim/6			mar/6		E	ven/6		E	lun/6		
lun/7			jeu/7			dim/7			dim/7			mer/7		CC UFCV	ven/7			lun/7			mer/7		E	sam/7			mar/7		
mar/8			ven/8			lun/8		CC UFCV	lun/8			jeu/8		CC UFCV	sam/8			mar/8			jeu/8		E	dim/8			mer/8		
mer/9			sam/9			mar/9		CC UFCV	mar/9			ven/9		CC UFCV	dim/9			mer/9		E	ven/9		E	lun/9		E	jeu/9		
jeu/10			dim/10			mer/10		CC UFCV	mer/10			sam/10			lun/10			jeu/10			sam/10			mar/10		E	ven/10		
ven/11			lun/11			jeu/11		CC UFCV	jeu/11			dim/11			mar/11			ven/11			dim/11			mer/11		E	sam/11		
sam/12			mar/12			ven/12		CC UFCV	ven/12			lun/12		E	mer/12			sam/12			lun/12		E	jeu/12		E	dim/12		
dim/13			mer/13			sam/13			sam/13			mar/13		E	jeu/13			dim/13			mar/13		E	ven/13		E	lun/13		CC UFCV
lun/14			jeu/14			dim/14			dim/14			mer/14		E	ven/14			lun/14			mer/14			sam/14			mar/14		
mar/15		CC UFCV	ven/15			lun/15		E	lun/15			jeu/15		E	sam/15			mar/15			jeu/15		E	dim/15			mer/15		
mer/16			sam/16			mar/16		E	mar/16			ven/16		E	dim/16			mer/16		E	ven/16		E	lun/16		congé	jeu/16		
jeu/17			dim/17			mer/17		E	mer/17			sam/17			lun/17			jeu/17			sam/17			mar/17		congé	ven/17		
ven/18			lun/18			jeu/18		E	jeu/18			dim/18			mar/18			ven/18			dim/18			mer/18		congé	sam/18		
sam/19			mar/19			ven/19		E	ven/19			lun/19			mer/19			sam/19			lun/19		E	jeu/19		congé	dim/19		
dim/20			mer/20			sam/20			sam/20			mar/20			jeu/20			dim/20			mar/20		E	ven/20		congé	lun/20		CC UFCV
lun/21			jeu/21			dim/21			dim/21			mer/21			ven/21			lun/21			mer/21		E	sam/21			mar/21		
mar/22			ven/22			lun/22			lun/22			jeu/22			sam/22			mar/22			jeu/22		E	dim/22			mer/22		
mer/23			sam/23			mar/23			mar/23			ven/23			dim/23			mer/23		E	ven/23		E	lun/23		congé	jeu/23		
jeu/24			dim/24			mer/24			mer/24			sam/24			lun/24			jeu/24			sam/24			mar/24		congé	ven/24		
ven/25			lun/25			jeu/25			jeu/25			dim/25			mar/25			ven/25			dim/25			mer/25		congé	sam/25		
sam/26			mar/26			ven/26			ven/26			lun/26			mer/26			sam/26			lun/26		E	jeu/26		congé	dim/26		
dim/27			mer/27			sam/27			sam/27			mer/27			jeu/27			dim/27			mar/27		E	ven/27		congé	lun/27		
lun/28		E	jeu/28			dim/28			dim/28			mer/28			ven/28			lun/28			mer/28		E	sam/28			mar/28		
mar/29		E	ven/29						lun/29			jeu/29			sam/29			mar/29			jeu/29		E	dim/29			mer/29		
mer/30		E	sam/30						mar/30			ven/30			dim/30			mer/30		E	ven/30		E	lun/30			jeu/30		
jeu/31		E	dim/31						mer/31						lun/31						sam/31			mar/31					